

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AMA SCIAGE							Néant ☐ *		
		Exercice N							
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	101 516	FH		FI	101 516	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	101 516	FK		FL	101 516	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP		
	Autres Produits (1) (11)						FQ	107	
							FR	101 623	
Total des produits d'exploitation (2) (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	1 089	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	54 387	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	1 364	
	Salaires et traitements *						FY	24 200	
	Charges sociales (10)						FZ	11 519	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	2 947	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	10	
							GF	95 517	
						GG	6 106		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
							GP		
Total des produits financiers (V)									
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
							GU		
Total des charges financières (VI)									
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								6 106	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AMA SCIAGE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	-7 041	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	101 623	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	88 476	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	13 147	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières		HY	
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier *		HP	
			{ - Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RD	
	(9)	Dont transfert de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatifs A6 Obligatoires A9				
	dont cotisations facultatives Madelin A7					
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs			

A.M.A SCIAGE
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 8-10 rue Paul de Kock – 93230 ROMAINVILLE
R.C.S Bobigny n°820 050 516

**RESOLUTION VOTEE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 26 JUIN 2023**

L'assemblée générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 13 147 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 147 €

Total à affecter	13 147 €

AFFECTATION

Réserve légale	0 €
Report à nouveau	13 147 €

Total à affecter	13 147 €

Le compte report à nouveau passera ainsi de la somme de 188 418 Euros à 201 565 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : <u>AMA SCIAGE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>8-10 RUE PAUL DE KOCK 93230 ROMAINVILLE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>8 2 0 0 5 0 5 1 6 0 0 0 1 3</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2022</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	21 237 8 133 13 105	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
			Autres participations	CU	CV	
			Créances rattachées à des participations	BB	BC	
			Autres titres immobilisés	BD	BE	
			Prêts	BF	BG	
			Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	21 237 8 133 13 105		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	8 050 8 050	
		Autres créances (3)	BZ	CA	27 348 27 348	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	196 741 196 741		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 098 4 098		
	TOTAL (III)	CJ	CK	236 236 236 236		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	257 473 8 133 249 341		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AMA SCIAGE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30 000)			DA	30 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	3 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	188 418	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	13 147	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	234 565	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	5 130	
	Dettes fiscales et sociales			DY	9 646	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	14 776		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	249 341		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	14 776
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A.M.A SCIAGE
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 8-10 rue Paul de Kock – 93230 ROMAINVILLE
R.C.S Bobigny n°820 050 516

**PROCES-VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

Le 26 juin 2023, les associés de la société A.M.A SCIAGE se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 8-10 rue Paul de Kock – 93230 ROMAINVILLE à 10 h 00, sur la convocation du Président.

Sont présents :

- **Madame Pascale L'EXACT**, actionnaire,180 actions
Propriétaire de cent quatre-vingts actions
- **Monsieur Alexis L'EXACT**, Président actionnaire,75 actions
Propriétaire de soixante-quinze actions
- **Monsieur Maxime L'EXACT**, actionnaire,45 actions
Propriétaire de quarante-cinq actions

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Alexis L'EXACT, en sa qualité de Président de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs des convocations régulières des actionnaires,
- La feuille de présence et la liste des actionnaires,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion du Président,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus du Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation de la rémunération du Président,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 13 147 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 147 €

Total à affecter	13 147 €

AFFECTATION

Réserve légale	0 €
Report à nouveau	13 147 €

Total à affecter	13 147 €

Le compte report à nouveau passera ainsi de la somme de 188 418 Euros à 201 565 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que Monsieur Alexis L'EXACT a perçu pour son mandat de Président de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 une rémunération brute de 24 200 €.

L'Assemblée Générale décide d'attribuer une rémunération brute mensuelle de 2 000 € pour le nouvel exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette résolution est adoptée, Monsieur Alexis L'EXACT n'a pas pris part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Fait le 26 juin à Romainville.

Madame Pascale L'EXACT,
Actionnaire,

Monsieur Alexis L'EXACT
Président et actionnaire,

Monsieur Maxime L'EXACT,
Actionnaire,

A.M.A SCIAGE

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 8-10 rue Paul de Kock – 93230 ROMAINVILLE
R.C.S Bobigny n°820 050 516

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 26 JUIN 2023**

	Nombre d'actions	Droit de vote	Mandataire	Signature
Mme Pascale L'EXACT	180	180		
Mr Alexis L'EXACT	75	75		
Mr Maxime L'EXACT	45	45		
	300	300		

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître trois actionnaires, sont présents ou représentés, totalisant 300 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 300 voix.

Le Président

A.M.A SCIAGE
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 8-10 rue Paul de Kock – 93230 ROMAINVILLE
R.C.S Bobigny n°820 050 516

**RESOLUTION PROPOSEE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 26 JUIN 2023**

L'assemblée générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 13 147 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 147 €

Total à affecter	13 147 €

AFFECTATION

Réserve légale	0 €
Report à nouveau	13 147 €

Total à affecter	13 147 €

Le compte report à nouveau passera ainsi de la somme de 188 418 Euros à 201 565 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.